

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Rhône-Alpes
Fort de Vaise
27, bd Antoine de Saint-Exupéry
69009 Lyon
04 37 50 35 78
rhonealpes@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [i](#) [t](#) [l](#)



MAIRIE DE JASSERON

Rue Julien Manissier
01250 Jasseron
mairie@jasseron.com

FONDATION



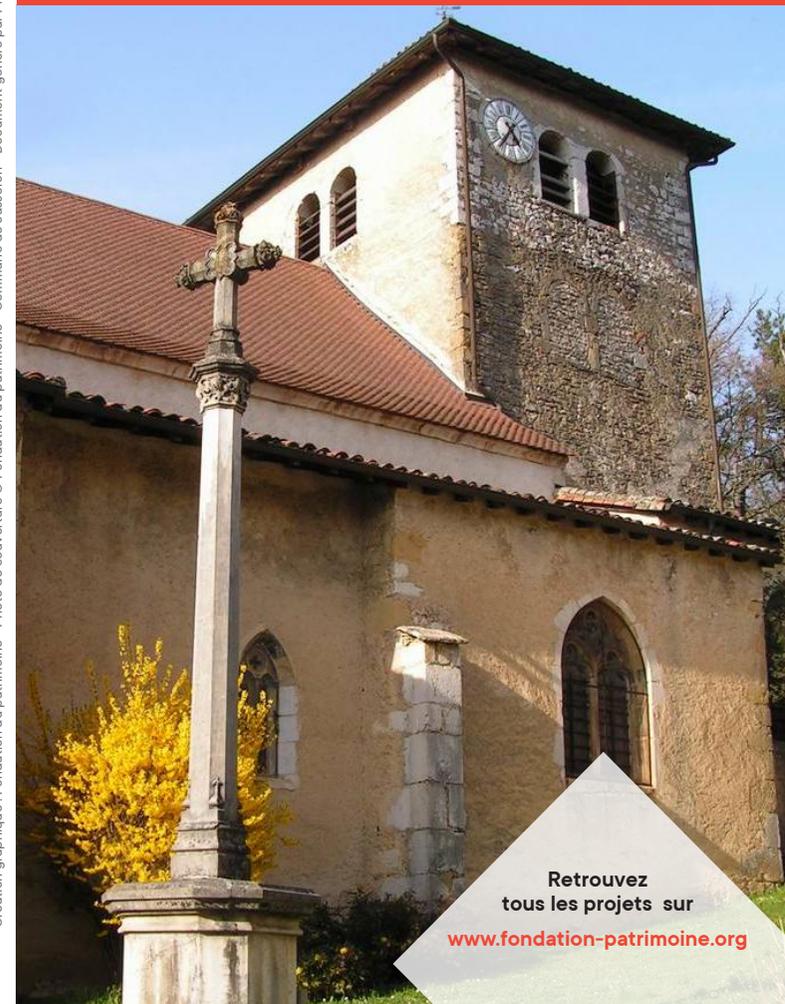
DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration de

L'église de Jasseron

Ain - Auvergne-Rhône-Alpes



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Ensemble, restaurons et valorisons l'église Saint-Jean-Baptiste !

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

L'église Saint-Jean-Baptiste de Jasseron lacée sous le patronage de Saint-Jean-Baptiste. Elle a été édifée en plusieurs phases de construction, entre le XIIIe et le XVIe siècle. Son clocher, détruit pendant la Révolution Française, a été construit en 1838. La dernière restauration de l'église en 1968 a vu l'intérieur fortement remanié avec une mise à nue au niveau de la nef. Ces travaux lui donnent une apparence de « halle » typique de la Bresse. Durant cette campagne de travaux, toutes les décorations en bois de l'abside ont été enlevées donnant un aspect monacal.

L'extérieur a lui aussi été modifié à cette époque avec notamment la suppression de la galonnière.

Dans l'église se trouvent plusieurs statues du XVIe siècles inscrites aux titre des Monuments Historiques et ses vitraux, quant à eux classés, sont conservés depuis la seconde guerre mondiale aux archives départementales.

◆ ◆ LE PROJET

Malgré une intervention en 1968, l'église présente de nombreux désordres intérieurs et extérieurs. De nombreuses infiltrations sont perceptibles au niveau des chapelles sud et nord, endommageant alors les murs. Le toit en Lauze de l'abside est fortement détérioré. Les murs extérieurs sur tout le pourtour sont également très impactés et endommagés. Par ailleurs, la rénovation de 1968 n'a pas permis de conserver l'aspect esthétique initial de l'église avec le remplacement des tuiles creuses par des tuiles plates.

Les désordres liés à la structure de l'édifice mettent en péril les statues protégées au titre des monuments historiques, qui nécessiteront alors d'être nettoyées et restaurées à l'issue du chantier.

Le programme de travaux permettront la restauration complète de l'édifice et la restitution de son esthétique initiale telle qu'elle existait avant 1968.

Montant des travaux	650 000 euros
Objectif de collecte	140 000 euros
Début des travaux	À partir de 2024

Crédit photos © Fondation du patrimoine - Commune de Jasseron



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église de Jasseron

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/88359

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (voir adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine
l'église de Jasseron**

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 € _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60% du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40% au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre